



Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

Compte rendu **Conseil Communautaire** *Mardi 19 février 2013*

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT) et BOINNARD Catherine (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps</u> :	CHARNAVEL Marie-Thérèse (DT) et GUILLAUME Bernard (DT)
<u>Essert-Romand</u> :	GAILLARD Roger (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT) et BAUD Marie-Thérèse (DT)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT)
<u>La Baume</u> :	COFFY Serge (DT) et POLLIEN Frédéric (DT)
<u>Le Biot</u> :	TOURNIER Henri-Victor (DT) et PIGNIER Christian (DT)

Délégués présents sans droit de vote :

VAN HAETSDAELE Dominique (DS Le Biot), COTTET Jean-Claude (DS Saint Jean d'Aulps) et DUFOUR Michel (DS La Côte d'Arbroz)

Délégués absents :

HAUTEVILLE-LONGET Yves (DT LA Vernaz), LABAR Philippe (DS La Vernaz), GALLAY Cyrille (DT La Forclaz), VULLIEZ Guillaume (DS La Baume), ROSSET Michel (DS Seytroux), LANCON Gérard (DT Essert-Romand) et BREHIER Emile (DS Montriond)

Délégués excusés :

DEMESTE Isabelle (DS La Forclaz) et PEERSMAN André (DT Montriond)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur) et MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier)

1- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

- 31 janvier : conseil syndical du SIAC à Thonon
- 4 février : comité technique CDDRA à Thonon
- 4 février : bureau du Pôle de Santé au Biot
- 5 février : intercommunalité – commission santé
- 7 février : bureau du SIAC à Thonon
- 7 février : conseil d'administration du collège à Saint Jean d'Aulps
- 13 février : petit-déjeuner CLD à Thonon
- 14 février : commission environnement (SIAC) à Thonon
- 14 février : commission urbanisme (SIAC) à Thonon
- 14 février : réforme des rythmes scolaires à Saint Paul
- 15 février : conseil syndical du SYANE à Thiez
- 15 février : programme ITER à Cogne (Italie)
- 18 février : VTT électriques des PdS à Châtel

2- Marchés publics

Néant.

3- Finances

3.1 Débat d'orientations budgétaires 2013

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du Conseil Communautaire les besoins en fiscalité par service pour 2013 en ne prenant en compte que les programmes d'investissement en cours. Il souligne que les besoins de ces services évoluent beaucoup chaque année selon que les excédents dégagés en fin d'année sur chaque service soient consommés ou non l'année suivante, ce qui explique en partie les évolutions en plus ou en moins entre la fiscalité affectée chaque année aux différents services.

Besoins en fiscalité et DGF pour 2013

SERVICE	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Besoins 2013
Administration Générale	122 700 €	127 982 €	171 600 €
Déchets	12 000 €	0 €	0 €
Dépôt de matériaux inertes	0 €	0 €	0 €
Développement économique	175 300 €	187 400 €	155 600 €
Divers et subventions	13 100 €	15 700 €	47 800 €
Domaine de Découverte	213 100 €	278 584 €	258 200 €
Animation	40 200 €	31 400 €	39 900 €
Sentiers	45 400 €	52 600 €	57 200 €
Ferme	0 €	6 000 €	0 €
Gendarmerie	20 200 €	26 300 €	21 000 €
Gymnase	52 400 €	38 700 €	65 600 €
Maison de santé	114 420 €	101 200 €	0 €
Ecole de Musique	30 000 €	24 000 €	30 000 €
RAM	26 000 €	6 000 €	2 000 €
Réseau Bibli'Aulps	8 500 €	4 000 €	7 000 €
Salle culturelle	8 800 €	0 €	1 300 €
Secours et incendie	57 700 €	57 700 €	57 200 €
Équipements sportifs	8 900 €	16 800 €	25 100 €
Tourisme	37 600 €	32 700 €	39 000 €
Transport	18 800 €	30 900 €	40 900 €
Voirie	590 000 €	594 931 €	630 000 €
TOTAL	1 595 120 €	1 632 897 €	1 649 400 €

Administration générale

Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'une enveloppe de 32 600 euros a été prévue pour le Fond de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales correspondant au montant du FPIC versé en 2012 multiplié par 2,4, ce qui correspond à l'augmentation de l'enveloppe nationale du FPIC. Il invite à ce titre les élus à appliquer cette même augmentation dans leurs budgets communaux.

Il a également été prévu une enveloppe de 14 000 euros pour la réalisation des études liées à l'agrandissement de l'intercommunalité (mais pas de crédits pour une étude sur le transfert de la compétence assainissement), une enveloppe de 4 000 euros pour la réalisation du bulletin d'information intercommunal et une enveloppe de 8 600 euros pour l'acquisition d'un nouveau photocopieur. Il ajoute qu'aucun crédit n'a été inscrit pour la réalisation de travaux dans les locaux administratifs de la CCVA au Biot.

Déchets

Stéphane PUGIN-BRON souligne que le service s'équilibre sans apport de fiscalité autre que la TEOM. Il précise que le budget 2013 permet d'autofinancer des travaux d'investissement à hauteur de 367 000 euros, ce qui devrait permettre l'aménagement de conteneurs semi-enterrés à Montriond et à Seytroux ainsi que l'alimentation en eau de la déchetterie.

Dépôt de matériaux inertes

Stéphane PUGIN-BRON souligne que le service s'équilibre sans apport de fiscalité. Il précise que les élus du bureau ont souhaité transférer une partie de l'excédent 2012 de ce service (34 000 euros) au service Déchets pour autofinancer les travaux prévus.

Développement économique

Stéphane PUGIN-BRON précise que les élus du bureau ont souhaité inscrire une enveloppe de 15 000 euros pour la réalisation d'une charte forestière ainsi qu'une enveloppe de 10 000 euros pour la réalisation des schémas de desserte forestière. Il ajoute que la fiscalité apportée sur ce service pour 2013 permet également de financer le solde de Natura 2000 (41 100 €) ainsi que l'aménagement de la géoroute (98 100 euros).

Divers et subventions

Stéphane PUGIN-BRON précise que l'augmentation des besoins en fiscalité pour 2013 s'explique par le changement de ventilation de la subvention à l'association Les Ptits Mouzets qui était inscrite au budget 2012 dans le service Relais d'Assistantes Maternelles.

Domaine de Découverte

Stéphane PUGIN-BRON précise que la fiscalité apportée sur ce service pour 2013 permet de prendre en charge les dépenses de personnel du Domaine (169 600 euros). Il rappelle que la quasi-totalité des autres charges de fonctionnement sont financées directement par le budget annexe. Il ajoute qu'une enveloppe de 250 200 euros a été prévue pour financer le solde des travaux du cloître et la réalisation de la passerelle.

Animation

RAS.

Sentiers

Stéphane PUGIN-BRON précise que la fiscalité apportée sur ce service pour 2013 permet de prendre en charge le déficit 2012 dû aux travaux importants de sécurité réalisés sur le sentier des Ardoisières de Montriond. Il souligne que l'enveloppe attribuée aux travaux d'investissement a été réduite à 19 500 euros pour 2013, ce qui ne permettra que la rénovation du sentier à thème de La Vernaz.

Ferme

Stéphane PUGIN-BRON précise que la fiscalité qui a été apportée en 2012 sur ce service permet d'autofinancer en 2013 les travaux de défense incendie à hauteur de 9 500 euros.

Gendarmerie

Stéphane PUGIN-BRON précise que la fiscalité apportée sur ce service en 2013 permet de couvrir le déficit entre l'annuité de l'emprunt souscrit et les loyers versés par l'Etat.

Gymnase

Stéphane PUGIN-BRON précise que la fiscalité apportée sur ce service pour 2013 permet de prévoir des travaux d'investissement à hauteur de 5 000 euros, notamment pour la réfection des grandes portes.

Maison de santé

Stéphane PUGIN-BRON précise que la fiscalité apportée sur ce service pour 2013 permet de financer le programme d'investissement complet (2 152 000 euros), avec un emprunt de 1 100 000 euros.

Ecole de musique

L'excédent de 6 000 euros ayant été utilisé en 2012, Stéphane PUGIN-BRON souligne la nécessité d'augmenter en 2013 l'apport en fiscalité de manière à permettre le versement de la subvention de 30 000 euros.

Relais d'Assistantes Maternelles

Stéphane PUGIN-BRON précise que l'excédent 2012 permet de diminuer les besoins en fiscalité pour 2013.

Réseau Bibli'Aulps

Stéphane PUGIN-BRON précise que l'augmentation de la fiscalité apportée sur ce service en 2013 s'explique par l'interruption des aides de la région (CDDRA).

Salle culturelle

Stéphane PUGIN-BRON précise que la fiscalité apportée sur ce service en 2013 permet de dégager une enveloppe de 1 500 euros en travaux d'investissement, notamment pour l'amélioration du système de chauffage, si besoin est.

Secours

RAS.

Equipements sportifs

Stéphane PUGIN-BRON précise que la fiscalité apportée sur ce service en 2013 permet de financer la réalisation d'une étude pour un terrain synthétique (6 000 €), sachant que le choix de réaliser un terrain synthétique sera fait par les élus de la communauté de communes élargie.

Tourisme

Stéphane PUGIN-BRON précise que la fiscalité apportée sur ce service permet de financer la participation de la CCVA à l'OTVA.

Transport

Stéphane PUGIN-BRON précise que l'augmentation de la fiscalité résulte notamment du passage de 60% à 50% du taux de financement du Balad'Aulps Bus par le Conseil Général de la Haute-Savoie, la mise en place du Balad'Aulps Bus 3 pour 26 000 euros, la mise en place du service de transport à la demande pour 165 000 euros (coût du service global pour la CCVA, le SIHC, le SICVA et la CCPE) et la mise en place de l'information des usagers en temps réel pour 120 000 euros. Il précise que ce service va nécessiter des apports en fiscalité de plus en plus importants du fait de la diminution du financement par le Conseil Général de la Haute-Savoie du BAB et par la suppression progressive des aides de l'Union Européenne sur le transport à la demande. Jean-Claude MORAND souligne qu'il faudra être très vigilant sur le coût des transports les années qui viennent.

Voirie

Stéphane PUGIN-BRON souligne que les élus du bureau proposent de maintenir à 600 000 euros le montant des droits ouverts 2013 (180 000 euros en fonctionnement et 420 000 euros en investissement). Pour financer ces droits ouverts et compte tenu de la diminution de 100 000 euros par an depuis 2011 de la recette du déneigement du CG74, il précise qu'il est nécessaire d'apporter 40 000 euros de fiscalité supplémentaire

sur ce service. Il ajoute que les travaux d'extension des locaux techniques sont également inscrits en investissement pour 188 000 euros TTC, ce qui nécessitera certainement la souscription d'un emprunt d'un montant compris entre 100 000 à 150 000 euros.

Estimation des ressources 2013

Charles-Henri MONTET souligne que l'estimation des ressources repose sur la prise en compte d'une augmentation moyenne de 2 % environ des bases 2013 par rapport aux bases réelles 2012 pour ce qui concerne les 4 taxes, la reprise à l'identique des montants de FNGIR, DCRTP et allocations compensatrices perçus en 2012 et la diminution de 7,2 % du montant de la DGF 2013 par rapport à celle perçue en 2012 (diminution identique à celle appliquée à la DGF 2012 par rapport à celle de 2011).

RESSOURCES	2011	2012	2013
Taxe d'habitation	626 526 €	656 278 €	669 000 €
Taxe foncière - propriétés bâties	425 256 €	442 767 €	451 000 €
Taxe foncière - propriétés non bâties	43 385 €	44 805 €	45 300 €
CFE / CVAE	241 662 €	245 064 €	257 700 €
Rôles supplémentaires	4 929 €	4 992 €	0 €
Allocations compensatrices	14 238 €	14 293 €	14 000 €
FNGIR	35 983 €	35 760 €	35 700 €
DCRTP	20 736 €	19 693 €	19 700 €
Total recettes fiscales	1 412 715 €	1 463 652 €	1 492 400 €
DGF	182 405 €	169 245 €	157 000 €
TOTAL	1 595 120 €	1 632 897 €	1 649 400 €

Stéphane PUGIN-BRON précise que les ressources estimées pour 2013 permettent de couvrir les besoins en fiscalité sans avoir à modifier les taux des 4 taxes. Il souligne, sur la base du tableau suivant, que la part des dotations de l'Etat au sein de l'ensemble des recettes « fiscales » diminue chaque année.

	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Prévisionnel 2013
Taxes ménages	69,0%	70,4%	70,7%
Taxes économiques	15,1%	15,0%	15,6%
Dotations de l'État	15,9%	14,6%	13,7%

Madame la Présidente estime qu'il serait bien de rappeler dans le bulletin d'informations intercommunal que les taux de la CCVA n'ont pas été augmentés durant le mandat. Charles-Henri MONTET précise qu'il sera compliqué d'expliquer cela aux administrés car les taux de la CCVA ont été automatiquement augmentés par l'Etat suite à la réforme de la fiscalité locale, notamment du fait de la récupération du taux de taxe d'habitation du département.

Bernard GUILLAUME, absent jusque-là, prend part à la séance.

3.2 Participation des communes au SDIS pour 2013

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la CCVA est compétente pour participer au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie. Il précise que la cotisation 2013 s'élève à 223 326 euros et propose, comme chaque année, de voter la répartition de cette participation entre la CCVA et ses communes membres, répartition présentée dans le tableau ci-après.

Année	Montant	Part CCVA	Part communes
2013	223 326 €	56 900 €	166 426 €
<i>Rappel 2012</i>	<i>218 947 €</i>	<i>56 900 €</i>	<i>162 047 €</i>
<i>Rappel 2011</i>	<i>212 547 €</i>	<i>56 900 €</i>	<i>155 647 €</i>

Communes	Répartition en fonction de la population DGF		Participation des communes en 2013
La Forclaz	240	3.20%	5 339 €
La Vernaz	330	4.41%	7 339 €
La Baume	367	4.90%	8 162 €
Le Biot	1066	14.25%	23 708 €
Seytroux	490	6.55%	10 898 €
Saint Jean d'Aulps	2506	33.49%	55 735 €
Montriond	1436	19.19%	31 937 €
Essert-Romand	544	7.27%	12 099 €
La Côte d'Arbroz	504	6.74%	11 209 €
Total	7483	100.00%	166 426 €

Stéphane PUGIN-BRON précise que c'est a priori la dernière année que le SDIS est financé en partie par la CCVA et que les communes devront supporter, à compter de 2014, la totalité de la part qui les concerne.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la répartition de la participation 2013 au SDIS 74 qui lui est présentée.

3.3 Voirie : droits ouverts 2013

Stéphane PUGIN-BRON précise que les tarifs et le règlement intérieur voirie 2013 seront discutés lors de la prochaine réunion. Concernant les droits ouverts (voir tableaux ci-joints), il propose, après discussion en bureau communautaire, de reconduire à l'identique les montants votés en 2012, à savoir 180 000 euros pour les travaux de fonctionnement et 420 000 euros pour les travaux d'investissement. Il précise que le bureau propose également, suite à la demande de la commune de Montriond, d'autoriser de manière exceptionnelle le report de ses droits ouverts de fonctionnement en investissement dans la mesure où cette commune ne consomme jamais la totalité de ses droits ouverts de fonctionnement et qu'un report en investissement permettrait d'autofinancer davantage les travaux de voirie et de réseau d'eaux pluviales que cette commune a pour projet de réaliser.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la répartition des droits ouverts qui lui est présentée.

3.4 Subventions 2013

Jacqueline GARIN propose aux membres du Conseil Communautaire d'attribuer, comme chaque année, les subventions aux associations et organismes intervenant localement.

Service aux personnes et animation

Nom de l'association	Siège	Subv. 2011	Subv. 2012	Subv. 2013
<i>Santé</i>				
ADMR Dranses	LE BIOT	1 300 €	1 300 €	?
ADMR VA	ST JEAN	4 200 €	4 200 €	?
Équipe mobile psychosociale du Chablais	THONON	0 €	0 €	?

Nom de l'association	Siège	Subv. 2011	Subv. 2012	Subv. 2013
<i>Petite enfance</i>				
Les Ptits Biotins	LE BIOT	0 €	4 000 €	?
Les Ptits Mouzets	LA BAUME	3 000 €	25 000 €	?
<i>Secours</i>				
Secours en montagne	MORZINE	500 €	500 €	?
Secours en montagne	ST JEAN	500 €	0 €	?
Chiens d'avalanche	SEYTROUX	0 €	0 €	?
<i>Autres</i>				
La Guérinière	MORZINE	300 €	300 €	?
AMETYA	ST JEAN	250 €	250 €	?
Savoie-Argentine	THONON	250 €	0 €	?

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'une rencontre avait eu lieu entre les responsables des différents centres de loisirs de la vallée. Il précise qu'aucun accord quant à un regroupement n'avait été trouvé et qu'il avait été convenu uniquement d'uniformiser les tarifs appliqués aux usagers.

Madame la Présidente propose de prévoir en réserve 4 000 euros pour le centre des loisirs des Ptits Biotins mais de voter cette subvention après l'été suite à une rencontre avec les responsables de cette structure pour voir si les conditions nécessaires au versement sont réunies (enfants en provenance d'au moins 5 communes).

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire que l'association Ametya, qui s'occupe de l'organisation d'animations au profit des personnes âgées de l'EHPAD de Saint Jean d'Aulps a fait part cette année d'une demande de subvention sur la base d'un euro par habitant, ce qui représenterait 4 500 € contre 250 € les années précédentes. Bernard GUILLAUME souligne qu'il ne s'agit que d'une demande et que cela permettrait de bénéficier des mêmes conditions de financement que l'association qui exerce la même activité dans la vallée du Brevon.

Georges LAGRANGE ne trouve pas du tout raisonnable une telle augmentation et estime qu'il est un peu simple de faire une demande en ne se basant que sur ce que touche une association dans la vallée d'à côté.

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire d'inviter les responsables de l'association Ametya à venir présenter lors d'une prochaine réunion leur structure, leurs actions et leurs besoins. Bernard GUILLAUME précise qu'il faudrait contacter pour cela Nadine BOINNARD.

Associations sportives et culturelles

Nom de l'association	Siège	Subv. 2011	Subv. 2012	Subv. 2013
Trad'Aulps	ST JEAN	300 €	300 €	?
Ski-club	ST JEAN	2 500 €	2 500 €	?
SCMVA	MONTRIOND	2 500 €	2 500 €	?
Rencontres et loisirs	ST JEAN	300 €	300 €	?

Associations inscrites dans les statuts de la CCVA

Nom de l'association	Siège	Subv. 2011	Subv. 2012	Subv. 2013
Ecole de musique VA	ST JEAN	24 000 €	30 000 €	?

Stéphane PUGIN-BRON propose de faire venir Matthieu RECH, le directeur de l'EMVA, lors d'une prochaine réunion afin qu'il présente aux élus un bilan de la structure.

Autres organismes subventionnés

Organisme	Siège	Subv. 2011	Subv. 2012	Subv. 2013
Collège Henri Corbet	ST JEAN	2 000 €	4 500 €	?

Madame la Présidente souligne que les responsables du collège l'ont beaucoup remercié pour l'octroi de la subvention en 2012. Elle propose de mettre en réserve sur 2013 4 500 euros et de ne voter une subvention que lorsque le collège en aura fait une demande.

Bernard GUILLAUME, trésorier de l'ADMR de la Vallée d'Aulps et de l'association Ametya, se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2012 :**

○ Secours en Montagne Saint Jean d'Aulps	500 €
○ Secours en Montagne Morzine	500 €
○ Ski Club de Saint Jean d'Aulps	2 500 €
○ Sporting Club Morzine Vallée d'Aulps	2 500 €
○ A.D.M.R. des Dranses	1 300 €
○ A.D.M.R. de la Vallée d'Aulps	4 200 €
○ La Guérinière	300 €
○ Savoie-Argentine	250 €
○ Trad'Aulps	300 €
○ Rencontres et Loisirs	300 €
○ École de Musique de la Vallée d'Aulps	30 000 €
○ Equipe mobile psychosociale du Chablais	2 000 €
○ Les Ptits Mouzets	25 000 €

- **précise** que le versement de ces subventions sera nécessairement conditionné par la réception d'une demande expresse accompagnée du bilan financier de l'année écoulée et du budget 2013 des intéressés,
- **autorise** Madame la Présidente à signer les conventions de transparence financière nécessaires au versement des subventions à l'École de Musique de la Vallée d'Aulps et à l'association Les Ptits Mouzets,
- **charge** Madame la Présidente de procéder au versement de ces subventions, sachant que les crédits correspondants devront être prévus au budget primitif 2013.

3.5 Souscription d'un emprunt pour la maison de santé

Stéphane PUGIN-BRON souligne que la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes a établi une proposition de financement intéressante pour la future maison de santé :

- Durée de l'emprunt : 20 ans
- Montant emprunté : 1 100 000 euros
- Taux effectif global annuel : 4,77 %
- Périodicité des échéances : annuelle
- Date de la première échéance : mai 2014
- Montant de l'échéance : 86 553,70 euros

Il précise que le taux est un peu élevé mais que seule la Caisse d'Épargne a a priori la possibilité à l'heure actuelle de prêter une somme si importante et surtout de proposer une durée de 20 ans. Il propose donc, compte tenu des difficultés actuelles de financement des collectivités par les banques, de retenir la proposition de la Caisse d'Épargne. Georges LAGRANGE précise qu'il ne faudra pas hésiter à renégocier les modalités de remboursement anticipé si les conditions du marché s'améliorent dans l'année.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de souscrire un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne dans les conditions présentées ci-dessus.

4- Point sur l'intercommunalité

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire que l'arrêté d'élargissement de périmètre du Préfet n'a pas obtenu la majorité requise (la majorité des communes représentant plus de la moitié de la population). Elle précise que cela ne va a priori pas changer grand-chose puisque le préfet a clairement annoncé aux maires des 15 communes concernées que l'élargissement à 15 se fera quoi qu'il en soit. Elle ajoute que les futures compétences de la communauté élargie, actuellement discutées et travaillées en commissions, seront votées par les 9 communes actuelles, qu'il s'agisse d'un élargissement ou d'une intégration de communes isolées. Elle précise qu'une fois que le Comité Politique d'Elargissement aura tranché sur toutes les compétences, il sera présenté aux communes une proposition de modification des statuts, et ce afin de permettre à chaque conseil municipal de voter en connaissance de cause. Elle ajoute qu'elle sera prête, avec Stéphane PUGIN-BRON, à venir participer à une réunion de conseil municipal pour les communes qui en feraient la demande.

Henri-Victor TOURNIER considère que le Préfet devra nécessairement revenir sur sa position quant à l'élargissement aux communes du Brevon puisque la majorité n'a pas été acquise. Georges LAGRANGE insiste sur le fait que le Préfet a été catégorique et que l'élargissement se fera nécessairement à 15. Stéphane PUGIN-BRON ajoute que le Préfet n'a de toute manière pas le choix puisque la loi impose que toutes les communes isolées soient rattachées à un EPCI au 1^{er} juin 2013.

Jean-Claude COTTET trouve dommage que le tourisme soit retiré des compétences de la future communauté de communes élargie. Georges LAGRANGE est assez surpris de cette position et précise que ce sont les élus de Saint Jean d'Aulps qui n'en veulent plus. Jean-Claude COTTET souligne que les élus de Saint Jean d'Aulps ne sont peut-être pas contents sur fonctionnement actuel de l'OTVA mais que le tourisme doit être l'affaire de tous sur la vallée. Georges LAGRANGE pense que la commune de Saint Jean d'Aulps est satisfaite de l'OTVA l'été mais moins l'hiver à cause des problèmes qu'elle peut rencontrer vis-à-vis de sa station de ski, problèmes que les communes non dotées de station ne rencontrent pas. Il invite les élus de Saint Jean d'Aulps à s'impliquer davantage lors des réunions du comité de direction de l'OTVA.

Madame la Présidente souligne qu'il serait peut-être souhaitable de discuter du tourisme dans les commissions de travail qui ont été mises en place. Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le retrait de la compétence tourisme est une demande de la commune de Morzine, demande qui peut se comprendre puisque les enjeux touristiques du bas de la vallée et ceux d'une station internationale telle qu'Avoriaz ne sont pas du tout les mêmes. Il ajoute que le maintien de la compétence tourisme au 1^{er} janvier 2014 est possible politiquement mais pas techniquement. Il considère que la gestion du tourisme à l'échelle intercommunale ne pourra se faire que progressivement et peut déjà commencer par la promotion culturelle de la vallée et des musées. Concernant l'OTVA actuel, 2 solutions peuvent être envisagées : soit il passe sous la tutelle du SITHD avec élargissement de ce syndicat aux communes de Montriond et de Saint Jean d'Aulps, soit la préfecture autorise la future communauté de communes à rester le support juridique de l'OTVA mais avec un financement direct par les communes via un système de conventionnement.

Stéphane PUGIN-BRON ajoute qu'il pourrait également être mis en place, dès 2014, une structure informelle qui réunirait les directeurs de l'ensemble des offices de tourisme. Jean-Claude MORAND souligne qu'il serait préférable que ce soit plutôt les présidents des OT qui se réunissent.

Madame la Présidente rappelle que le maintien d'un office de tourisme intercommunal est indispensable si les communes veulent continuer à percevoir des subventions, notamment via le plan tourisme 2013-2017 au CG74 et les nouvelles aides régionales en cours d'élaboration et qui pourraient être incluses dans les CDDRA.

Stéphane PUGIN-BRON souligne que les nouveaux statuts qui seront proposés devront être approuvés par la majorité qualifiée des communes (2/3 des communes représentant la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les 2/3 de la population, avec obligatoirement l'accord de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au 1/4 de la population totale concernée, ce qui est le cas de Saint Jean d'Aulps). Il rappelle qu'en cas d'absence de majorité qualifiée, ce seront les statuts actuels qui s'appliqueront au 1^{er} janvier 2014, ni plus ni moins.

5- Questions diverses

5.1 Désignation d'un nouveau membre au Comité de Direction de l'OTVA

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Christian VIGEZZI au comité de direction de l'OTVA, en remplacement de Jean-Noël VAUDAUX.

5.2 Location de l'exposition temporaire Cara Vallis

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire la création et la mise en place de l'exposition temporaire « Pierres d'architecture – Cara Vallis » au Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps. Elle propose de mettre à disposition tout ou partie de cette exposition, à titre gracieux, au profit des communes, institutions et partenaires du SIAC et du Geopark qui en feraient la demande.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à passer les conventions de prêt nécessaires à cette mise à disposition.

5.3 Point sur la géoroute

- Mise en place pour l'été 2013 des aménagements de la géoroute au Lac de Montriond et au Belvédère de Tréchauffé,
- Mise en place automne 2013 / printemps 2014 des aménagements aux Gorges du Pont du Diable (dossier espaces classés à faire),
- Inauguration géoroute le samedi 14 septembre 2013 (repli le 21 septembre possible) :
 - inauguration officielle le matin aux châteaux des Allinges,
 - animations sur tous les sites l'après-midi.

Stéphane PUGIN-BRON souligne la possibilité de passer un contrat avec le CG74 au titre des Espaces Naturels Sensibles pour les 3 sites, ce qui permettrait d'obtenir des aides financières pour des travaux d'investissement et la mise en place d'animations :

- pas de contrainte environnementale autre que celles s'appliquant déjà,
- conditions d'entretien du mobilier et d'ouverture au public pendant 10 ans,
- financement par le CG74 de l'investissement à hauteur de 3 500 €,
- financement d'animations à hauteur de 1 500 € par an pour les sites NATO (Belvédère de Tréchauffé) et jusqu'à 3 000 € par an pour les sites RED (Lac de Montriond et Gorges du pont du Diable).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à passer un contrat avec le Conseil Général de la Haute-Savoie au titre des Espaces Naturels Sensibles pour les 3 sites de la géoroute.

5.4 Point sur le cabinet médical de Montriond

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de passer une convention d'occupation précaire avec Marie-Laure DELALE et Marie-Pierre TAVERNIER, infirmières libérales, pour leur mettre à disposition une partie des locaux de Montriond à raison d'une journée par semaine à compter du 1^{er} avril 2013 et sur la base d'un loyer mensuel toutes charges comprises de 75 euros.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à passer cette convention d'occupation précaire.

Stéphane PUGIN-BRON précise que l'installation de 2 nouvelles infirmières sur la vallée est diversement appréciée par les professionnels de santé de la vallée. Madame la Présidente souligne que cette

installation est indispensable dans la mesure où les 2 infirmières qui exercent aujourd'hui sur la vallée sont débordées et n'ont pas la capacité de répondre à l'ensemble des besoins de la population. Cependant, la réglementation en vigueur sur le remboursement des frais infirmiers ne facilitera pas l'intervention du cabinet infirmier de Montriond sur le bas de la vallée.

5.5 Conception de panneaux d'accueil pour les sentiers

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire d'approuver le projet de création de panneaux d'accueil sur des sentiers PDIPR et solliciter l'aide du CG74 pour la réalisation de ce projet :

- **Au Pied du Roc d'Enfer** : La Côte d'Arbroz (chef-lieu), Graydon
- **Les Crêtes de Seytroux** : parking des Culées
- **Le Tour du Mont-Ouzon** : Col du Corbier

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le projet de création des panneaux d'accueil sur ces sentiers PDIPR et sollicite l'aide du Conseil Général de la Haute-Savoie pour la réalisation de ce projet.

5.6 Nouveaux tarifs pour le DDVA

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de voter un nouveau tarif pour la boutique du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps :

- Coffret de 3 bières (33cl) trappistes : 12 € TTC

Elle propose également de modifier les tarifs des visites guidées :

- par personne : 2,20 € TTC (au lieu de 2,00 € TTC)
- forfait groupe – de 20 personnes : 24 € TTC (au lieu de 20 € TTC)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs qui lui sont présentés.

La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le mardi 26 mars 2013 à 18h30 et sera principalement consacrée au vote du budget.

Le Biot, le 25 février 2013
La Présidente